



SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L' an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures

HAUTS-DE-SEINE

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 mars 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 23 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX (à partir du point n°4) Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN (à partir du point n°10), Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Marie SANCHIO, Mme Louise BOMPAIRE (jusqu'au point n°9), M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Chloé DUCHAUSSOY (à partir du point n°4), Mme Marlène DA SILVA (à partir du point n°3), Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE (à partir du point n°4), M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Pierre FORTIN donne procuration à M. Christophe CHABOUD (jusqu'au point n°9), Mme Martine VAN WENT donne procuration à M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à Mme Chloé DUCHAUSSOY (à partir du point n°10), Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Arthur BEAUREPAIRE donne procuration à Mme Nadia IDORANE (jusqu'au point n°3), M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Marie SANCHIO

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Vincent DECOUX (jusqu'au point n°3), M. Luai JAFF (s'est présenté pendant la présentation du point n°5 et a quitté la salle sans prendre part aux votes)

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme Chloé DUCHAUSSOY (jusqu'au point n°3), Mme Marlène DA SILVA (jusqu'au point n°2), Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Nadia IDORANE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville

54, Grande Rue

BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr🌐 www.sevres.fr

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE : 12 FEV. 2026

ET AFFICHÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE

2. Régularisations de factures familles.

Rapporteur : Madame TEXIER

AFFAIRES FINANCIÈRES, ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

3. Communication relative aux indemnités versées aux élus communaux.

Rapporteur : Madame TEXIER

4. Budget Primitif - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 du budget principal.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

5. Budget primitif - Approbation du budget principal de l'exercice 2025

Rapporteur : Monsieur DECOUX

6. Fiscalité directe - Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2025.

Rapporteur : Monsieur HAZARD

7. Attribution de subventions.

Rapporteur : Madame IDORANE

8. Budget primitif – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe du parking du Théâtre

Rapporteur : Monsieur DECOUX

9. Budget primitif - Approbation du budget annexe du parking du Théâtre de l'exercice 2025.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

INTERCOMMUNALITÉ

- 10.** Renouvellement de la mise à disposition partielle à titre onéreux du service « Mission Sécurité et Prévention » auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

- 11.** Renouvellement de la mise à disposition partielle à titre onéreux du service "Urbanisme" auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Rapporteur : Monsieur HUBERT

ADMINISTRATION COMMUNALE ET RESSOURCES HUMAINES

- 12.** Demande d'adhésion au SIFUREP des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-sous-Sénart et Viry-Châtillon.

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

- 13.** Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Monsieur SCIBERRAS

- 14.** Compte-rendu de la délégation au Maire

Rapporteur : Madame TEXIER

**PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 AVRIL 2025 à 18 h 00**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal en proposant de commencer malgré les retards annoncés, notamment celui du rapporteur général du budget. Il explique que ce dernier est retardé en raison d'un colis suspect à la gare de Versailles-Rive-Droite, ce qui a perturbé le trafic ferroviaire depuis 17 h 30. Madame IDORANE procède à l'appel et Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2025 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE

2°) Régularisations de factures familles

Rapporteur : Madame TEXIER

Madame TEXIER présente une délibération de régularisation de factures périscolaires. Une seule famille est concernée pour cette période, pour un montant total de 261 euros. Elle sollicite l'approbation du conseil pour cette régularisation.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIÈRES, ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

3°) Communication relative aux indemnités versées aux élus communaux

Rapporteur : Madame TEXIER

Madame TEXIER explique que, conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, une communication doit être faite au Conseil municipal concernant les indemnités reçues par les élus au titre de leur mandat. Elle précise que ces informations sont annexées à la délibération. Les montants nets varient de 593 euros à 14 464 euros pour les conseillers municipaux et les adjoints, selon leurs délégations. L'indemnité du Maire s'élève à 36 329 euros.

Monsieur PUZIN indique qu'il souhaite intervenir, même si ce n'est pas une question à proprement parler. Il remercie d'abord pour les indemnités accordées aux élus minoritaires, soulignant que cette pratique n'était pas courante auparavant. Il précise que ces indemnités représentent 1,7 % du total et salue ce geste, tout en mesurant son étendue. Il soulève ensuite la question des autres

indemnités perçues par les élus pour d'autres mandats, notamment dans des associations ou des syndicats. Cette demande de transparence avait déjà été formulée par le passé, mais n'avait pas reçu de suite favorable. Monsieur PUZIN argue que cette transparence ne relève pas du populisme et rappelle que le conseil municipal est l'entité recevant le plus de subventions dans la ville. Il demande donc si une publication exhaustive des indemnités perçues par les élus dans toutes les structures institutionnelles serait envisageable, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes comme Mantes-la-Jolie. Il note que le Maire est déjà soumis à une déclaration auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Monsieur le Maire indique se conformer aux textes votés sur la communication des indemnités perçues dans l'exercice des fonctions de conseillers municipaux, y compris lorsqu'ils siègent dans des associations ou syndicats en cette qualité. Il propose de prendre acte de cette communication.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication.

En raison de l'absence du rapporteur général du budget, il suggère de modifier l'ordre en abordant d'abord la délibération sur les subventions, puis le budget annexe, avant de revenir aux rapports budgétaires.

7°) Attribution de subventions.

Rapporteur : Madame IDORANE

Madame IDORANE présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2025. Au total, 76 associations bénéficieront d'une aide financière. Les trois subventions les plus importantes concernent la Maison de la Famille (169 000 euros), l'association SUM pour la culture (113 000 euros) et le Sèvres Football Club (100 000 euros). Elle souligne que le montant global des subventions augmente de 6 % par rapport à 2024 et de 15 % par rapport à 2020, à l'exception de l'association Dynamic dont la demande a diminué de moitié. La Maison de la Famille, en particulier, a vu sa subvention augmenter de 21,5 % depuis 2020.

Trois nouvelles associations bénéficieront d'une aide cette année :

1. La PEEP Collège et Lycée de Sèvres (500 euros) ayant pour objectif de rassembler les parents d'élèves et d'étudier toutes questions concernant l'intérêt des élèves de l'enseignement public et de leurs familles. Cette association a bénéficié d'une subvention en 2022.

2. Sèvres Chaville VTT (500 euros) a pour objet de promouvoir, organiser et gérer l'activité VTT hors de tout esprit de compétition. L'association est affiliée à la Fédération Française de Cyclisme.

3. Votre école chez vous (200 euros), association créée en 1954, a pour mission d'apporter, au domicile d'enfants et d'adolescents malades ou en situation de handicap, l'enseignement qu'ils ne peuvent recevoir dans les établissements collectifs du fait de leur état de santé. L'association sollicite l'aide de la mairie pour la scolarisation d'une enfant sévrienne atteinte d'une maladie rare. Son enseignante se rend au domicile de cette famille deux fois par semaine pour lui dispenser les enseignements de CE1.

Madame IDORANE précise que 73 des 76 associations ont signé le contrat d'engagement républicain, les trois autres étant reconnues d'utilité publique.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUPLEX.

Monsieur DUPLEX soulève un point symbolique concernant les subventions aux associations de parents d'élèves. Il note un décalage entre la nouvelle association PEEP et la FCPE, avec des montants respectifs de 500 et 450 euros. Cette différence, bien que minime, pourrait être mal interprétée, étant donné que la mairie veillait habituellement à maintenir une stricte égalité entre ces associations. Ensuite, il attire l'attention sur la situation du Club Olympique de Sèvres (COS), dont le

financement s'est considérablement réduit au fil des années. En effet, la subvention est passée de 50 000 euros à 5 000 euros, ce qui s'est accompagné de la perte de plusieurs sections, notamment la piscine et le volley. Cette évolution est préoccupante pour ce qui était auparavant l'une des plus importantes associations sportives de Sèvres.

Le cœur de son intervention porte sur la situation de l'association Dynamic Sèvres. Il illustre la diminution progressive de la subvention accordée à cette association par une série de chiffres : 400, 300, 200, 100, 50. Il prédit que l'année suivante, le montant atteindra 25 000 euros, poursuivant ainsi la tendance à la baisse. Pour souligner la gravité de la situation, il utilise la métaphore de la grenouille plongée dans l'eau tiède, dont la température augmente progressivement. Il refuse d'accepter passivement cette réduction constante de la subvention. Il exprime ses inquiétudes quant à l'avenir de Dynamic Sèvres. Il prévoit qu'avec la poursuite de la baisse des subventions, la présence de quatre élus municipaux au conseil d'administration de l'association pourrait être remise en question. Il craint que cela ne conduise à un désengagement total de la mairie, sous prétexte que l'association fonctionne désormais de manière autonome. Il affirme que cette réduction budgétaire marque la fin des moyens alloués à la politique sociale du sport à Sèvres. Il reconnaît ne pas avoir une vision historique complète de la situation, mais constate l'absence actuelle d'une véritable politique sociale du sport dans la Ville. En conclusion, il exprime fermement son désaccord avec cette évolution. Il considère que l'équipe municipale actuelle sera responsable de l'arrêt des moyens consacrés à la politique sociale du sport à Sèvres, une décision qu'il juge cynique et qu'il entend critiquer politiquement le moment venu.

Monsieur le Maire prend acte des remarques précédentes et demande s'il y a d'autres interventions.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PUZIN.

Monsieur PUZIN aborde la présentation de la délibération, en se concentrant sur le contrat d'engagement républicain plutôt que sur les objectifs ou les contrats d'objectifs conclus avec les associations. Il souligne que le contrat d'engagement républicain va au-delà de la simple lutte contre le prosélytisme religieux, comme beaucoup le perçoivent. Il met en lumière certaines incohérences dans l'application du contrat d'engagement républicain notamment en ce qui concerne la discrimination fondée sur le sexe. Il cite l'exemple d'une association reconnue d'utilité publique dont le bureau est exclusivement masculin, avec seulement deux femmes sur 18 membres du conseil d'administration. Cette situation soulève des questions quant au respect réel des principes du contrat d'engagement républicain. Monsieur PUZIN s'interroge sur l'exemption des grandes associations d'utilité publique de signer le contrat d'engagement républicain, une mesure présentée comme une simplification administrative. Il estime que cette dispense est discutable, notamment au vu de l'exemple précédemment cité.

Concernant la présentation des associations, il suggère d'inclure dans la liste les associations bénéficiant de subventions du CCAS, telles que le Relais Sévrien et l'Ordre des chevaliers de Malte. Cette inclusion permettrait d'avoir une vue d'ensemble plus complète des actions de la commune. Il note également que les domaines du sport et de la culture ont été confiés à des structures non municipales, ce qui a pour effet de les écarter des débats du Conseil municipal. Enfin, il propose d'enrichir la présentation des subventions en incluant non seulement les montants financiers, mais aussi la valeur des contributions en nature de la mairie, comme la mise à disposition de salles. Il estime que cette reconnaissance serait importante, à l'instar de la valorisation des contributions bénévoles dans les budgets associatifs.

Monsieur PUZIN formule plusieurs observations et suggestions concernant la gestion des associations subventionnées par la municipalité. Il recommande de rendre plus visibles certains aspects de l'action municipale qui ne figurent pas nécessairement dans les documents actuels. Une réflexion est proposée sur le degré de dépendance des associations vis-à-vis de la Ville. En effet, lorsqu'une association reçoit une subvention représentant plus de 30 à 40 % de son budget, elle devient fortement dépendante de la politique municipale. Certaines de ces associations remplissent *de facto* des missions de service public. Par exemple, la Maison de la Famille et Dynamic Sèvres sont citées comme des structures contribuant directement à la politique municipale. Ces associations ont souvent été créées et gérées par la Ville elle-même. Historiquement, Dynamic Sèvres a été fondée par

la municipalité avec des subventions importantes et un bureau composé principalement d'élus municipaux. Monsieur PUZIN souligne que le montant de la subvention n'est pas toujours le seul indicateur du niveau de dépendance d'une association envers la Ville. Dynamic Sèvres, par exemple, joue un rôle crucial dans la politique sportive de la Ville, bien que sa subvention actuelle soit modeste. Il fait une comparaison avec d'autres communes où les services sportifs sont gérés directement par des employés municipaux. À Sèvres, le choix a été fait de déléguer cette mission à Dynamic Sèvres.

Monsieur PUZIN suggère que certaines associations, comme Dynamic Sèvres et la Maison de la Famille, pourraient être considérées comme des associations « transparentes ». Une municipalisation de leurs activités pourrait même être envisagée. Enfin, il propose de renouer avec une pratique antérieure consistant à présenter les bilans des associations importantes au Conseil municipal. Cette démarche permettrait une communication officielle à l'ensemble du Conseil municipal et favoriserait des débats plus approfondis sur leurs activités.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER rappelle avoir demandé en commission des finances la communication des statuts et des derniers procès-verbaux de conseil d'administration pour deux associations : Votre école chez vous et MCS Volleyball. Elle remercie Madame IDORANE pour la présentation de Votre école chez vous, une association qu'elle ne connaissait pas auparavant. Cependant, elle souligne n'avoir pas encore reçu les documents demandés et réitère sa requête.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORON.

Monsieur MORON demande des explications sur l'augmentation de la subvention attribuée à la SUM, qui semble avoir presque doublé.

Monsieur le Maire note la demande de documents concernant Votre école chez vous et MCS Volleyball.

Madame CANDELIER précise qu'elle souhaite obtenir les statuts et le procès-verbal du dernier conseil d'administration de ces associations, documents dont les services devraient disposer étant donné qu'ils ont attribué des subventions à ces associations.

Monsieur HAZARD aborde plusieurs points en réponse aux questions précédentes. Tout d'abord, il explique la baisse de la subvention du COS par la disparition du COS natation, intégré à Dynamic depuis quatre ou cinq ans. De plus, le volley a quitté le COS le 1^{er} août 2024. La méthode d'attribution des subventions est ensuite détaillée. Des réunions approfondies sont organisées avec les associations concernées pour comprendre leurs besoins, leurs investissements et leurs frais de fonctionnement. Les subventions sont déterminées sur cette base et avec l'accord des associations.

En réponse à Monsieur DUPLEX, Monsieur HAZARD ajoute le chiffre de 2014, c'est-à-dire 557 000 euros, ce qui est une baisse significative. Il exprime sa fierté face à cette réduction. Il poursuit en mettant en avant les baisses de tarifs appliquées par Dynamic entre 2019 et 2024 pour les Sévriens :

- Le pass junior (13-15 ans) a diminué de 52 %, passant de 378 à 180 euros.
- Le pass muscu-piscine a baissé de 30 %, passant de 370 à 264 euros.
- Une réduction similaire de 30 % s'applique aux personnes en situation de handicap, passant de 189 à 132 euros.

Les demandeurs d'emploi ont connu une baisse de 10,7 %, le tarif passant de 266 euros à 237,60 €.

Les pass étudiants et les pass retraités ont baissé de 10 %, passant de 266 à 240 euros.

Monsieur HAZARD aborde plusieurs aspects de la gestion financière de l'association Dynamic. Ces réductions tarifaires s'accompagnent d'une augmentation significative des adhésions à Dynamic, avec une hausse de 40 % sur la période 2020-2025. La corrélation entre la baisse des tarifs et l'augmentation des adhésions lui semble logique. En effet, des prix plus abordables peuvent naturellement attirer davantage de participants. Les résultats financiers de Dynamic sur les deux dernières années viennent appuyer cette analyse : les recettes ont augmenté de 200 000 euros, tandis

que les frais de fonctionnement ont diminué de 100 000 euros. Cette gestion efficace des comptes de Dynamique est saluée. L'association semble en bonne voie pour atteindre l'autonomie financière vis-à-vis de la mairie, ce qui est considéré comme une évolution positive. Il note que la baisse de la subvention municipale depuis 2014 ne semble pas affecter négativement les activités sportives à Sèvres.

Monsieur HAZARD souligne qu'il existe différentes manières de subventionner les associations. Il estime important de comprendre leurs besoins réels, ce qui nécessite un dialogue régulier avec les responsables associatifs. Par ailleurs, une subvention indirecte de 7 100 euros a été accordée au Relais Sévrien, provenant des inscriptions au trail organisé récemment. Il précise que les dons en nature sont répertoriés dans les lettres envoyées chaque année aux associations, qui sont libres de les mentionner dans leur budget. Concernant les ressources humaines, le service des sports de la mairie compte deux personnes, un effectif jugé suffisant pour mener à bien des projets d'envergure comme le trail récemment organisé. Cette efficacité démontre qu'une gestion optimale des ressources permet d'obtenir des résultats significatifs, même avec un personnel réduit.

En conclusion, Monsieur HAZARD estime que la situation financière de Dynamic est saine. La baisse des subventions municipales s'explique par une gestion efficace, caractérisée par des tarifs en baisse, une augmentation du nombre d'adhérents et une réduction des frais de fonctionnement. Il souligne que cette évolution est perçue positivement par les responsables de l'association, y compris son président.

Monsieur le Maire note, pour être espiègle, avec intérêt que la tendance à la baisse des subventions, initiée par la majorité actuelle, devrait se poursuivre l'année prochaine. Il aborde ensuite un projet culturel important : l'inauguration prochaine de studios au 111. Cet investissement s'inscrit dans la politique culturelle de la Ville et illustre l'engagement financier conséquent de la municipalité envers les associations, tant en termes d'investissement que de fonctionnement. Monsieur le Maire souligne que cet engagement s'étend également à d'autres domaines comme les écoles ou les structures pour la petite enfance. Ces nouveaux studios seront probablement gérés par l'association La SUM. Cette responsabilité implique de nouvelles activités, notamment l'organisation de concerts, ce qui explique l'augmentation du montant alloué à cette association.

4°) Budget primitif - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 du budget principal.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur le Maire évoque la structure de la présentation du budget, mentionnant que lors du Conseil de territoire de la veille, le rapporteur avait présenté simultanément la reprise des résultats, l'approbation du budget primitif et le vote des taux. Il laisse le choix au rapporteur général de procéder de la même manière ou de traiter ces points successivement.

Monsieur DECOUX propose de présenter les différents points à la suite avant de procéder au vote. Concernant la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024, les chiffres clés sont les suivants :

- Résultat à affecter en section de fonctionnement : 12 961 215 euros
- Résultat à affecter en section d'investissement : 14 854 884 euros
- Reste à réaliser : 20 077 330 euros.

Il propose d'affecter ces résultats comme suit :

- 14 854 884 euros en résultat d'investissement reporté
- 5 222 145 euros en réserve d'investissement
- 7 739 070 euros en fonctionnement.

5°) Budget primitif - Approbation du budget principal de l'exercice 2025

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX remercie les services pour leur travail de synthèse dans un contexte économique et géopolitique instable.

Il dresse un tableau du contexte économique actuel :

- une inflation qui se rapproche de 2 %,
- une baisse des taux directeurs de la BCE de 0,25 %,
- une croissance économique fragile,
- des tensions géopolitiques exacerbées.

Ces facteurs ont des répercussions sur les finances locales, notamment à travers les mesures prises par l'État. Monsieur DECOUX évoque le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO), une mesure qui impacte l'ensemble des collectivités à hauteur d'un milliard d'euros. Il précise que même de petites communes sont concernées, avec un seuil minimal de contribution fixé à 1 000 euros. Cette présentation du contexte économique et des dispositifs financiers en place permet de mieux comprendre les enjeux auxquels la commune doit faire face dans l'élaboration et la gestion de son budget. Pour Sèvres, cela représente un prélèvement imprévu de 620 000 euros que la commune a dû absorber cette année. Ce mécanisme de prélèvement est encore incertain pour l'avenir. En effet, 10 % de cette somme seront versés au fonds de péréquation intercommunale et communale, tandis que 90 % devraient être reversés à la Ville sur trois ans. Cependant, ce système étant tournant, les modalités pourraient évoluer. Cette situation souligne l'importance d'une gestion maîtrisée des équilibres financiers de la commune, car l'État peut parfois imposer des mesures imprévues. Certaines communes, considérées comme « riches », rencontrent des difficultés face à ces prélèvements. Dans ce contexte incertain, la Ville maintient ses objectifs à long terme :

- construire une ville durable et solidaire,
- mener la reconfiguration du centre-ville, projet phare des années en cours et à venir,
- maintenir le même niveau de service public dans un environnement adapté aux conditions climatiques futures.

Le maintien du niveau de service public représente un défi quotidien, relevé grâce au travail des agents municipaux. Le budget primitif 2025 s'inscrit dans la continuité des efforts de réduction des charges à caractère général pour couvrir les hausses d'autres dépenses de fonctionnement et préserver un bon niveau d'autofinancement. La capacité d'autofinancement est estimée en hausse de 1,6 million d'euros par rapport au budget primitif 2024. Cette augmentation est cruciale pour financer les investissements de la Ville.

Concernant la section de fonctionnement, la fiscalité locale représente 80 % des recettes réelles, un point important à souligner, car d'autres mécanismes de recettes, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), ont diminué au fil du temps. Les recettes de fonctionnement sont impactées par plusieurs facteurs :

- une revalorisation des bases fiscales de 1,7 %, alignée sur l'inflation, sans augmentation des taux d'imposition ;
- une estimation prudente des droits de mutation à titre onéreux à 1,3 million d'euros, en baisse par rapport à l'année précédente ;
- une stabilité des autres dotations et participations ;
- une légère régression de 1 % des produits et services du domaine, basée sur les estimations d'usage.

Les redevances scolaires, périscolaires et le service de la petite enfance représentent près de 80 % des produits des services, soulignant l'importance de ces missions pour la Ville. Les autres produits de gestion courante sont réévalués à la hausse de 6 %, grâce à une optimisation de la gestion des biens de la Ville. Les produits financiers, en revanche, diminuent à 500 000 euros du fait de la baisse des taux d'intérêt. Le résultat reporté de l'année 2024 est excédentaire de 7,7 millions d'euros, en légère hausse par rapport à 2024.

Concernant la fiscalité locale, Monsieur DECOUX propose de maintenir les trois taux actuels, notamment celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 28,55 %, soit 20 % inférieur à la moyenne des communes comparables. La fiscalité provenant du Grand Paris s'élèvera à 6,49 millions d'euros.

Le fonds de compensation des charges territoriales est de 5,2 millions d'euros.

Pour les dépenses de gestion, deux points saillants sont à noter :

- une hausse de 31 % des atténuations de produits, due au dispositif de lissage conjoncturel mentionné précédemment.

- une maîtrise des charges de personnel, qui représentent 43 % des dépenses de fonctionnement, un taux inférieur à la moyenne des villes comparables.

Les charges de personnel subissent néanmoins plusieurs facteurs d'augmentation indépendants de la volonté de la Ville :

- la hausse du Smic de 2 % au 1^{er} novembre 2024,
- le glissement vieillesse-technicité,
- le bonus attractivité pour le secteur de la petite enfance (112 000 euros),
- une augmentation significative des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (150 000 euros en 2025, amenée à atteindre 250 000 euros par an jusqu'en 2028).

Les charges financières diminuent de 30 % grâce à l'amortissement des emprunts. Enfin, les charges à caractère général baissent de 1,6 %, passant de 10,6 millions à 10,4 millions d'euros.

Concernant les dépenses de ressources humaines, les principaux postes sont répartis comme suit : 8,4 millions d'euros pour l'enfance et la jeunesse, et 4,4 millions d'euros pour la famille et la petite enfance. Ces chiffres correspondent aux tendances observées au niveau des recettes.

La charge de la dette continue de diminuer, restant particulièrement faible pour une collectivité de cette taille. L'autofinancement, unique élément de la section de fonctionnement, s'élève à 4,5 millions d'euros en 2025, contre 2,468 millions d'euros en 2024, soit une augmentation significative de 64 %. L'épargne brute connaît une légère baisse, mais demeure à un niveau élevé de 15,25 millions d'euros.

La section d'investissement reflète les projets les plus importants et visibles. Un quart des dépenses est consacré à la préservation du patrimoine, un poste qui reste crucial année après année. En effet, la Ville de Sèvres dispose d'un patrimoine conséquent et de qualité, comprenant des écoles, des crèches, des équipements sportifs et culturels, ainsi que des espaces publics, nécessitant un entretien constant.

Le plan pluriannuel d'investissement prévoit des montants importants sur plusieurs années : 8,3 millions d'euros en 2025, 10,1 millions d'euros en 2026 (à titre provisionnel), 7,4 millions en 2027, et 23,2 millions d'euros après 2027. Ce plan d'investissement reste ambitieux sur le long terme.

Parmi les projets détaillés, on note :

- la rénovation du Stade Jean-Wagner pour 1 million d'euros, incluant la réfection des réseaux et l'installation d'un gazon synthétique à base de rafles de maïs ;
- la maison des seniors, prévue pour un coût de 600 000 euros, qui sera aménagée dans les locaux d'une ancienne pharmacie ;
- le réaménagement partiel du cimetière pour 300 000 euros cette année, faisant partie d'un chantier pluriannuel plus vaste de 3,4 millions d'euros.
- des travaux à l'école Gambetta pour 730 000 euros et dans les crèches et garderies pour 500 000 euros.

Le remboursement du capital des emprunts, bien que n'étant pas un investissement à proprement parler, figure au budget d'investissement pour 1,109 million d'euros.

Le projet Cœur de Sèvres occupe également une place importante dans le budget d'investissement.

Le financement de la section d'investissement provient de plusieurs sources :

- l'autofinancement,
- l'excédent de fonctionnement capitalisé,
- les dotations, fonds divers et réserves, notamment le fonds de compensation de la TVA (1,6 million d'euros),
- la taxe d'aménagement (montant plus modeste),
- les subventions d'investissement (en attente),
- un emprunt d'équilibre proposé pour 504 602 euros.

Monsieur DECOUX souligne les excellents indicateurs financiers de la Ville, notamment l'augmentation de plus de 120 % du taux d'épargne net sur la période 2019-2023, grâce à la baisse de

l'endettement. La dette par habitant s'élève à 208 euros, un montant considéré comme tout à fait absorbable et en diminution. Après 2029, le capital restant dû sera inférieur à un million d'euros.

En conclusion, le budget proposé est présenté comme prudent et rigoureux, établi à pression fiscale et tarifaire constante, avec une augmentation de l'autofinancement et une diminution des dépenses de fonctionnement. Les équilibres financiers sont jugés bons, avec des soldes intermédiaires de gestion positifs et des grands équilibres financiers maîtrisés.

Monsieur le Maire rejoint la remarque initiale du rapporteur général concernant les conditions de travail inhabituelles pour l'élaboration du budget. Il souligne que certaines informations cruciales, telles que le montant du DILICO et de la DGF, ont été communiquées très tardivement, respectivement la veille et le 1^{er} avril. Cette situation a rendu la préparation du budget particulièrement délicate, bien que les orientations budgétaires aient été définies au préalable. Il invite ensuite les participants à poser leurs questions.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUPLEX.

Monsieur DUPLEX exprime une réflexion d'ordre politique concernant les charges de personnel. Il conteste l'idée que le fait d'avoir 43 % de charges de personnel soit nécessairement un signe de bonne maîtrise budgétaire. Il considère que les charges de personnel représentent un investissement humain au service de la population et qu'il faut les évaluer en fonction du service rendu, plutôt que de se féliciter d'un pourcentage inférieur à celui d'autres collectivités. Il soulève ensuite une question spécifique concernant les immobilisations en cours, qui passent de 39 millions à 34 millions d'euros. Il s'interroge sur les raisons de cette évolution, notamment en lien avec la première tranche du projet de cœur de ville estimée à 3,8 millions d'euros. Il demande pourquoi cet investissement important n'est pas davantage mis en avant dans le budget présenté.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ aborde la question des frais de personnel. Elle souligne que ces frais, s'élevant à 18,5 millions d'euros, constituent le premier poste de charges de fonctionnement du budget. La hausse de 2,8 % annoncée est attribuée à des facteurs exogènes tels que l'augmentation du Smic, le glissement vieillesse-technicité et la hausse des cotisations patronales. Elle exprime son approbation concernant le bonus d'attractivité pour le secteur de la petite enfance. En effet, le personnel des crèches, majoritairement de catégorie C, fait face à des difficultés de logement à proximité de leur lieu de travail en raison de l'insuffisance de l'offre dans les villes concernées. Cependant, elle remet en question la pertinence des comparaisons avec d'autres villes en matière de frais de personnel. Elle estime que ces frais résultent de choix politiques et de gestion spécifiques à chaque municipalité. Pour illustrer son propos, elle cite plusieurs exemples :

- L'association Dynamic Sèvres, qui intervient dans les écoles, emploie des animateurs non comptabilisés dans les frais de personnel municipaux.
- La SUM intervient également dans les écoles avec du personnel payé par l'association.
- L'externalisation du service de nettoyage a entraîné une diminution du personnel communal et une variabilisation du poste correspondant.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ souligne que les frais de personnel dépendent aussi des compétences conservées par la ville ou transférées à d'autres entités. Elle cite l'exemple du transfert de la gestion des conservatoires à GPSO, tout en notant que d'autres municipalités ont fait des choix différents. Elle insiste sur le fait que chaque décision en matière de dépenses reflète un choix politique. Ainsi, la réduction du nombre d'ATSEM dans les écoles maternelles n'est pas simplement une décision de gestion, mais bien un choix politique. En conclusion, elle appelle à la prudence dans l'interprétation des montants de frais de personnel et souligne l'importance de considérer ces chiffres dans le contexte des services rendus aux citoyens, plutôt que de les comparer de manière brute avec d'autres municipalités ou pays aux systèmes différents.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER réagit sur les comparaisons avec d'autres communes de même strate. Elle attire l'attention sur le tableau de la page 30 concernant les dépenses d'équipements, soulignant que la Ville se situe en dessous des moyennes régionale, nationale et départementale. Cette observation l'amène à remettre en question la pertinence systématique des comparaisons.

Elle remercie ensuite Monsieur DECOUX pour sa présentation du projet de budget 2025, tout en rappelant le contexte politique particulier dans lequel il a été préparé. En effet, la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République, la censure du gouvernement Barnier et l'adoption d'un budget national jugé insatisfaisant par 49.3 en février ont perturbé le calendrier habituel. Les conséquences directes de ce budget national pour la Ville se traduisent par une diminution continue de la dotation globale de fonctionnement et un nouveau prélèvement de 622 828 euros au titre du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO). Madame CANDELIER exprime son mécontentement face à ces contributions imposées par la loi de finances.

Concernant le projet de budget présenté, elle déplore qu'il ne diffère pas dans sa philosophie de ceux des années précédentes. Elle critique l'utilisation d'expressions qu'elle juge « magiques » dans le rapport de présentation, telles que « ville durable et solidaire » ou « véritable transition énergétique et écologique », estimant que ces ambitions ne résistent pas à l'analyse des chiffres. Elle remet en question l'affirmation selon laquelle les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Elle pointe du doigt plusieurs baisses de dépenses :

- les acquisitions d'ouvrages pour la médiathèque,
- les subventions aux associations,
- une ligne dédiée aux contentieux, qui permet une économie apparente de 1,5 million d'euros par rapport à l'année précédente

Elle note que ces économies semblent permettre d'augmenter d'autres lignes budgétaires, comme les réceptions en mairie et les budgets pour les fêtes et cérémonies, ce qu'elle interprète comme une stratégie préélectorale. Madame CANDELIER reconnaît la diminution de la facture énergétique, mais l'attribue principalement à la baisse générale des tarifs plutôt qu'aux efforts de rénovation du patrimoine municipal. Elle cite l'exemple de la piscine, dont la rénovation, pourtant cruciale pour les économies d'énergie, n'a pas beaucoup progressé.

Elle critique ensuite l'augmentation de la pression fiscale sur les ménages sévriens, rappelant la hausse de 4,76 points de la taxe foncière décidée en 2023 et l'augmentation des tarifs des services municipaux, notamment dans les domaines sportif et périscolaire. Concernant l'investissement, elle relève que Sèvres n'a toujours pas contractualisé avec le Département. Elle s'interroge sur les difficultés de négociation du nouveau contrat triennal, notant le manque de transparence sur ce sujet lors de la commission finances. Elle note qu'il est prévu de recourir à un emprunt d'environ 500 000 euros pour pallier le retard ou les difficultés dans la négociation du contrat triennal. Cela signifie certainement que l'inscription de ce montant correspond au montant attendu pour cette année; soit une prévision de diminution de deux tiers des crédits alloués ces dernières années par le Département. Enfin, elle critique le manque de clarté dans la présentation du plan prioritaire d'investissement, estimant que les documents fournis ne permettent pas un suivi précis des réalisations effectuées.

Madame CANDELIER constate des variations significatives dans les prévisions budgétaires d'une année, sans qu'aucune explication ne soit fournie. Par exemple, le budget pour la rénovation des écoles Cotton a diminué de 2,6 millions à 1,8 million d'euros, tandis que celui du cimetière a augmenté de 1 million à 3,4 millions d'euros. De même, le budget pour le groupe scolaire Croix-Bosset est passé de 4,6 à 6 millions d'euros, et celui de la piscine de 5,5 à 7,9 millions d'euros. Tout ceci se fait sans explication ni aucune communication d'études.

Elle souligne également une réduction de l'effort d'investissement pour 2024, passant de 9,7 millions d'euros prévus initialement à 8,34 millions d'euros. Le projet de rénovation du centre-ville, estimé à environ 20 millions d'euros, suscite des interrogations. De nombreux Sévriens s'interrogent sur la pertinence d'une dépense totale annoncée de 40 millions d'euros pour ce projet, alors que d'autres besoins restent à satisfaire. Elle rappelle ses précédentes remarques concernant les ratios d'équipement par habitant de la Ville. En conclusion, elle annonce que son groupe votera contre ce budget, ne partageant pas le projet politique qu'il reflète.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PUZIN.

Monsieur PUZIN évoque la suppression de la taxe d'habitation par les gouvernements d'Emmanuel Macron qui a réduit les leviers de taxation des Sévriens, une décision qu'il juge être une erreur funeste. La taxe foncière a pris le relais, passant de 13,26 % en 2001 à 28,55 % pour 2025. À l'arrivée de l'équipe actuelle, elle était de 15,92 %. Il évoque les promesses récurrentes de ne pas alourdir l'imposition, tout en soulignant la nécessité de lire entre les lignes et de prendre en compte les éventuels changements de périmètre institutionnel. Il poursuit son analyse de la situation fiscale en soulignant l'importance du principe d'égalité devant l'impôt et note que les contributions ne sont plus égalitaires. En effet, seuls les ménages propriétaires, représentant moins de 50 % de la population, supportent désormais la charge de la taxe foncière. Il critique les comparaisons entre les taux d'imposition des différentes villes, les jugeant peu pertinentes sans prise en compte des valeurs locatives cadastrales. Par exemple, il explique qu'un taux élevé dans une ville aux faibles valeurs locatives peut générer moins de revenus qu'un taux bas dans une ville aux valeurs locatives élevées, comme Neuilly.

Monsieur le Maire précise que la délibération des taux sera abordée ultérieurement.

Monsieur PUZIN s'excuse de la confusion précédente et poursuit son argumentation. Il critique l'approche consistant à maintenir des taux d'imposition élevés sans les augmenter davantage, comparant cela à « laisser un couteau dans une plaie ». Il suggère qu'une baisse des taux aurait été préférable. Enfin, il soulève le problème des bases locatives biaisées à Sèvres. Il explique que les propriétés anciennes sont généralement moins taxées que les constructions plus récentes, créant ainsi une inégalité fiscale. Par exemple, certaines maisons anciennes, potentiellement sous-évaluées en termes d'équipements, bénéficient de bases locatives plus faibles que des maisons plus modernes construites après 1972, qui sont davantage taxées. Ce déséquilibre est largement reconnu, y compris par les instances officielles. Ainsi, la Cour des comptes a récemment souligné l'urgence d'une révision des bases d'imposition, trop souvent reportée. Ce report fragilise les fondements des taxes foncières et nuit à l'équité de traitement des contribuables. L'ampleur du problème est considérable. La révision concernerait 52,6 millions de locaux, ce qui explique en partie les difficultés techniques et les reports successifs. Actuellement, le projet est repoussé de 2026 à 2028. Il est important de noter que cette situation n'est pas nouvelle. Dans le passé, Michel Rocard avait déjà tenté une réforme, allant jusqu'à prélever une contribution spécifique sur les taxes foncières et d'habitation pour financer une étude sur la révision des bases locatives. Cependant, cette initiative n'a pas abouti. La raison de cet échec réside dans les implications politiques considérables d'une telle réforme. Elle représenterait un véritable séisme pour de nombreuses communes, particulièrement celles possédant un parc immobilier ancien important, tout en développant de nouveaux logements après 1972.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORON.

Monsieur MORON exprime des réserves quant à la gestion financière de la ville, malgré une apparente bonne santé économique. L'augmentation de l'autofinancement, atteignant plus de 10 millions d'euros cette année, soulève des interrogations sur son origine et son utilisation. Concernant la source de cet accroissement, il rappelle que la municipalité a augmenté la taxe foncière en 2023, contrairement aux engagements pris lors de la campagne de 2020. Cette décision semble avoir été principalement motivée par le financement du projet de rénovation du centre-ville. La faiblesse des dépenses de fonctionnement, permettant de dégager un tel profit, est également questionnée. Il s'interroge sur la réalité d'une gestion rigoureuse ou si cela reflète plutôt une inaction dans de nombreux domaines. L'utilisation de cette capacité d'investissement est particulièrement critiquée. Une comparaison entre les plans pluriannuels d'investissement de 2023 et 2025 révèle une augmentation globale de 30 % du coût des projets. Certains projets spécifiques connaissent des hausses encore plus importantes :

- La rénovation de la piscine passe de 4,79 millions à 7,94 millions d'euros, soit une augmentation de 66 %.
- La rénovation des cours des écoles Gambetta augmente de 72 %.
- L'espace senior voit son budget croître de 60 %.

- Certains projets, comme la rénovation du cimetière, du stade Wagner ou des crèches, voient leur budget multiplié par deux ou trois.

De plus, de nombreux projets sont retardés ou repoussés par rapport aux prévisions initiales :

- La rénovation de la piscine, initialement prévue entre 2025 et 2026, est désormais reportée à 2028.

- Le projet du terrain de sport préau Croix-Bosset, dont l'essentiel des dépenses était prévu en 2026, est maintenant programmé pour 2028.

- La rénovation des crèches, dont le périmètre a changé, était prévue pour un budget de 2,3 millions d'euros en 2023 et il est passé à 5,97 millions d'euros. Initialement planifiée entre 2025 et 2026, cette rénovation est également repoussée à 2028.

Monsieur MORON souligne que ces reports et augmentations de coûts semblent indiquer que plus on attend pour réaliser des rénovations, plus elles deviennent onéreuses. Il critique également le projet de rénovation du centre-ville, dont le budget est passé de 30 millions d'euros en 2017-2018 à 45 millions en 2023. Contrairement aux affirmations de la municipalité, ce projet semble bien impacter la capacité de la ville à réaliser d'autres investissements, comme en témoignent les reports constatés. Enfin, il exprime des doutes quant au choix de l'emplacement de l'Espace seniors, citant les témoignages d'anciens employés de la pharmacie qui soulignent la difficulté d'accès pour les personnes âgées.

En conclusion, Monsieur MORON annonce qu'il votera contre le budget présenté, estimant que les choix d'investissement ne sont pas optimaux et que le projet du centre-ville absorbe des ressources au détriment d'autres investissements nécessaires.

Monsieur DECOUX remercie ses collègues pour leur lecture attentive et leurs remarques. Il choisit de répondre à certains points, notamment la question du personnel, soulevée par plusieurs intervenants sous des angles politiques. Il rappelle que le personnel n'est pas un objectif chiffré ni un objectif de baisse. En effet, fournir un service de qualité pour un montant contenu est un accomplissement dont on peut se féliciter. Cette performance est d'autant plus notable si d'autres collectivités dépensent davantage pour une qualité de service équivalente. Pour étayer son propos, il fait référence aux sondages sur la qualité de vie à Sèvres. Ces enquêtes révèlent que les habitants de la Ville jugent positivement les services fournis et la qualité de vie. Ainsi, ces sondages constituent un moyen efficace d'évaluer l'opinion publique.

Monsieur le Maire apporte une précision concernant un sondage réalisé au moment de GPSO et du PADD. Il indique qu'environ 95 % des Sévriens se déclaraient heureux de vivre à Sèvres.

Monsieur DECOUX reconnaît que des améliorations sont toujours possibles et que la Ville y travaille régulièrement. Cependant, il estime qu'il serait intellectuellement malhonnête de nier que le service fourni est au moins équivalent à celui d'autres collectivités. Il insiste sur le fait que l'objectif n'est pas de réduire les charges de personnel, mais de fournir un service de qualité sans explosion des dépenses. Il exprime sa gratitude envers les services municipaux pour leur investissement dans cette démarche. L'importance du facteur humain dans la prestation de services est soulignée, reconnaissant l'engagement des agents municipaux. Monsieur DECOUX considère ce point comme le plus crucial, mettant en garde contre des interprétations excessivement politiques de certaines remarques.

Concernant les immobilisations en cours, il clarifie qu'il s'agit en réalité de restes à réaliser, qui sont effectivement en baisse. Cette diminution est normale et s'explique par la consommation progressive d'une somme mise en réserve depuis quelques années. Sur les 20,8 millions d'euros de restes à réaliser en 2025, 17,7 millions sont destinés au centre-ville, le reste étant alloué à divers projets tels que l'école Gambetta, l'équipement culturel du 111 rue des Bruyères, le centre-ville et la crèche Beauregard. Monsieur DECOUX précise que les restes à réaliser ne doivent pas être confondus avec les immobilisations. Il s'agit de dépenses engagées pour lesquelles les sommes sont réservées. Il explique que la diminution des restes à réaliser est un processus normal au fur et à mesure que les sommes sont engagées, notamment pour le projet du centre-ville.

En réponse à une intervention de Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, il souligne l'importance de rester focalisé sur les enjeux locaux. L'objectif est d'assurer une utilisation efficace des impôts versés par les habitants, qui représentent 80 % des recettes de la Ville. Il rappelle que les

habitants semblent globalement satisfaits des services fournis. Concernant les investissements, il reconnaît que la Ville investit effectivement un peu moins que la moyenne, se situant 12 % en dessous de la moyenne régionale ou nationale. Il confirme également la poursuite de la baisse de la DGF, tout en précisant que celle-ci disparaîtra complètement d'ici deux à trois ans.

Monsieur DECOUX défend la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré les critiques ciblées sur certains postes. Il met en avant la baisse de la facture énergétique, attribuée non seulement à la baisse des prix de marché, mais aussi à une politique active de rénovation et de bonne gestion, avec une personne dédiée à cette tâche. Concernant la piscine, il explique que le projet a été décalé en raison d'incertitudes, notamment liées à l'équipement prévu sur l'île de Monsieur. Il souligne la nécessité d'une approche prudente pour la rénovation d'un équipement d'une cinquantaine d'années. Enfin, il conteste l'affirmation d'une participation financière accrue des usagers, indiquant que celle-ci est globalement en baisse et que les tarifs n'ont pas été récemment modifiés. Il conclut en soulignant la nécessité de maintenir le service malgré une légère baisse des recettes, face à des dépenses de personnel constantes pour certains équipements.

Il estime facile de suggérer une baisse des impôts alors que l'inflation est importante depuis plusieurs années et que les recettes sont en baisse pour des questions d'usages. Concernant le contrat avec le Département, il est en cours. Il reconnaît que le PPI varie puisqu'il s'agit de projets avec différentes phases de chiffrages. Sur l'analyse historique rétrospective de la fiscalité, il affirme que la taxe d'habitation est compensée, même si elle n'est plus payée en tant que telle. Il conseille de faire attention aux taux cités qui concernent des périmètres différents et se révèlent faux. En effet, le taux de fiscalité est de 17 % en dessous de la moyenne de la strate.

Concernant l'analyse des bases locatives des logements depuis 1972, celles-ci ne sont pas du ressort de la municipalité, mais de la DGFIP. Cette dernière prend l'avis de la commission communale des impôts directs (CCID), mais c'est elle qui décide en dernier lieu. Monsieur DECOUX rappelle la révision des valeurs locatives des locaux professionnels d'il y a cinq ou six ans qui est encore en cours. Il affirme que la DGFIP travaille et révisé, avec plusieurs centaines de modifications chaque année, même si elles ne sont pas toutes revues en commission. Il y a quelques années, les fonctionnaires des impôts ont lancé une grande campagne de révision des catégories, ce qui avait entraîné le reclassement de nombreux logements à Sèvres. Les services font ce qu'ils peuvent dans le cadre défini par le Parlement. Les gouvernements ont beaucoup hésité sur ce sujet très sensible. Monsieur DECOUX remercie la quinzaine de personnes qui s'engagent et viennent une matinée ou une demi-journée par an en CCID. Celle-ci est composée d'une dizaine d'habitants de la Ville qui apporte un éclairage local, une connaissance du terrain et un bon sens pour discuter de façon constructive avec les services des impôts.

Monsieur DECOUX se réjouit de la bonne santé financière de la Ville. Concernant les hausses annoncées par Monsieur MORON, il rappelle l'inflation entre 2023 et 2025, ce qui a impacté le coût des matériaux et des services de travaux publics. De fait, une augmentation de 30 % ne lui semble pas déraisonnable. À cela s'ajoutent des questions de capacité à faire. Les services techniques sont très investis sur ces sujets, mais leur capacité atteint ses limites comme dans toute organisation humaine.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORON.

Monsieur MORON reconnaît que les PPI changent, mais il cite l'exemple du projet de rénovation de la piscine initialement prévu pour 2025-2026 qui serait être reporté à 2028, entraînant des coûts supplémentaires liés à l'inflation et à l'augmentation des prix dans le secteur de la construction. Concernant la rénovation du centre-ville, il ne s'oppose pas à la rénovation du centre ville mais à une rénovation qui coûte 45 millions d'euros. Il estime que ce montant élevé pénaliserait les autres investissements municipaux.

Monsieur le Maire évoque le contrat départemental. Il affirme qu'aucune difficulté particulière n'a été rencontrée. La Ville est en phase de finalisation de ce contrat, qui devrait être signé soit juste avant, soit juste après l'été. Il rappelle que pour le précédent contrat triennal, la délibération avait eu lieu en novembre 2022, soulignant ainsi l'absence de retard dans le processus actuel.

Concernant la situation budgétaire de la Ville, il cite les propos élogieux du directeur départemental des finances publiques, qui aurait déclaré que la gestion financière de la ville était parmi les meilleures qu'il ait vues dans sa carrière. Cette situation financière saine est particulièrement importante face aux défis budgétaires à venir. En effet, la Ville fait face à plusieurs ponctions financières significatives :

- une baisse de 620 000 à 630 000 euros de DILICO,
- une diminution de 220 000 à 230 000 euros de la DGF,
- une charge supplémentaire de 150 000 euros pour la CNACRL,

Ces ponctions représentent l'équivalent de 5,5 points de fiscalité, soit environ un million d'euros. Monsieur le Maire souligne que cette tendance risque de se poursuivre, notamment avec l'extinction prévue de la DGF en 2029. Malgré ces défis, la bonne santé financière de la Ville permettra de faire face à plusieurs enjeux majeurs :

- la rénovation d'équipements datant des années 1970-1980 (piscine, gymnases),
- des investissements conséquents pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, visant une réduction de 40 % de la consommation d'ici 2030,
- la réalisation du projet de rénovation du centre-ville

Monsieur le Maire défend l'ambition de ce dernier projet, visant à créer un espace attractif et vivant pour les habitants.

Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

La délibération n° 4 « Budget Primitif - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 du budget principal » est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : Monsieur DUPLEX, Madame de LONGEVIALLE MOULAÏ, Madame CANDELIER, Monsieur MORON et Monsieur PUZIN.

Pour la délibération n°5 « Budget primitif - Approbation du budget principal de l'exercice 2025 » les crédits inscrits au budget sont votés par chapitre, au vu de la balance générale

La SECTION DE FONCTIONNEMENT (Recettes/Dépenses) est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAI, Mme CANDELIER, M. MORON, M. PUZIN

La SECTION D'INVESTISSEMENT (Recettes/Dépenses) et les opérations individualisées n° 100, n° 101, n° 102 est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : M.DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAI, Mme CANDELIER, M. MORON, M. PUZIN

6°) Fiscalité directe - Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2025.

Rapporteur Monsieur HAZARD

Les taux proposés sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,12 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,84 %

Le débat ayant eu lieu précédemment, Monsieur le Maire procède au vote.

La délibération n° 6 est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : Monsieur DUPLEX, Madame de LONGEVIALLE MOULAÏ, Madame CANDELIER, Monsieur MORON et Monsieur PUZIN.

Pour la délibération n° 7 relative à l'attribution des subventions, le débat ayant eu lieu précédemment, Monsieur le Maire procède au vote. La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions : Monsieur DUPLEX, Madame LONGEVIALLE MOULAÏ, Madame CANDELIER et Monsieur PUZIN.

Ne prennent pas part au vote, Mme MESMIN pour l'association Comité de Jumelage, M. FORTIN pour l'association Dynamic Sèvres ainsi que M. CHABOUD pour l'association COS

8°) Budget primitif – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe du parking du Théâtre

Rapporteur : Monsieur DECOUX

9°) Budget primitif - Approbation du budget annexe du parking du Théâtre de l'exercice 2025.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX présente le budget annexe du parking du théâtre.

Il propose une reprise anticipée du résultat avec les affectations suivantes :

- 16 800 euros au résultat de l'investissement reporté
- 55 116 euros au résultat de fonctionnement reporté

Le budget du parking pour l'année en cours s'élève à 146 000 euros, contre 135 000 euros en 2024. Il couvre principalement les charges d'exploitation, les recettes provenant des redevances des usagers. Il est souligné qu'aucune subvention d'exploitation n'est nécessaire cette année. Pour 2025, des études sont prévues pour moderniser le contrôle d'accès, notamment en évaluant la possibilité d'installer un système de lecture automatique des plaques d'immatriculation.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PUZIN.

Monsieur PUZIN demande des éclaircissements sur la mention de 53 places gratuites dans le parking. Il s'interroge sur la nature de ces places, notant qu'elles représentent 24 % du total. Il suggère qu'il pourrait s'agir de places réservées à la mairie.

Monsieur le Maire propose de le vérifier et en l'absence de nouvelles questions, procède au vote.

La délibération n° 8 sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe du parking du Théâtre est adoptée à la majorité avec 1 vote contre : Madame CANDELIER, et 3 abstentions : Monsieur DUPLEX, Madame LONGEVIALLE MOULAÏ et Monsieur PUZIN.

Pour le budget primitif du budget annexe du parking du Théâtre de l'exercice 2025, Monsieur le Maire indique que les dépenses en section de fonctionnement s'équilibrent avec les recettes à 120 116,47 euros et en section d'investissement à 26 116,56 euros, pour un budget équilibré à 146 233,03 euros. En l'absence de question, il procède au vote.

La délibération n° 9 relative au budget primitif du budget annexe du parking du Théâtre de l'exercice 2025 est adoptée à la majorité avec 2 votes contre : Madame CANDELIER et Madame LONGEVIALLE MOULAÏ, et 2 abstentions : Monsieur DUPLEX et Monsieur PUZIN.

INTERCOMMUNALITÉ

10°) Renouveaulement de la mise à disposition partielle à titre onéreux du service « Mission Sécurité et Prévention » auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

En l'absence de Monsieur FORTIN, Monsieur le Maire présente la proposition de contribution du GPSO, au titre de sa compétence sur la politique de la ville, à hauteur de 33 % des dépenses liées à l'agent chargé des questions de sécurité routière, de lutte contre les violences faites aux femmes, relatives à la jeunesse avec les alternatives à l'exclusion en partenariat avec l'Esc@le et chargé des recherches de subventions dans ces mêmes domaines pour permettre à la Maison de la Famille d'obtenir des subventions.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE MOULAÏ évoque la répartition des missions de l'agent dont un tiers du temps est mis à la disposition de GPSO pour la politique de la ville. En commission, il lui a été dit que son temps était évalué *a posteriori* et que son tiers-temps était dédié à des missions de prévention comme la prise en charge personnalisée des jeunes dans un quartier de la ville, le dossier des caméras de surveillance, la préparation du dossier du CLSPD. Elle s'enquiert des missions de cet agent sur le reste de son temps de travail.

Monsieur le Maire indique les missions sur le tiers temps tel que l'organisation de la semaine de la conduite automobile avec l'Esc@le et Actions jeunes, l'opération sécurité routière dans le cadre de la semaine bleue avec les seniors, le Bus santé femmes, le recours au dispositif d'urgence pour les femmes victimes de violences avec la gestion des nuitées d'hôtel, l'opération violentomètre, l'alternative à l'exclusion en partenariat avec l'Escale pour le collège et le lycée et l'aide à la Maison de la famille. Monsieur le Maire précise que le prochain CLSPD aura lieu le 4 juin à partir de 14 heures.

En l'absence de nouvelles interventions, il soumet la délibération au vote.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11°) Renouveaulement de la mise à disposition partielle à titre onéreux du service « Urbanisme » auprès de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Rapporteur : Monsieur HUBERT

Monsieur HUBERT indique que la contribution du GPSO est de 25 % pour une personne chargée de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et toutes les tâches afférentes en termes de communication ou de réunion avec l'établissement.

En l'absence de question, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12°) Demande d'adhésion au SIFUREP des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-sous-Sénart et Viry-Châtillon.

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

En l'absence d'objection aux demandes d'adhésion, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.

13°) Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois

Rapporteur : Monsieur SCIBERRAS

Monsieur SCIBERRAS présente une délibération traditionnelle proposant la création de six emplois et la suppression d'autant d'emplois vacants afin de maintenir le contingent d'emplois.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

14°) Compte-rendu de la délégation au Maire

Rapporteur : Madame TEXIER

En l'absence de question sur la décision et les marchés de la dernière période, **le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation au Maire.**

*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PUZIN pour ses questions orales.

Monsieur PUZIN rappelle que la Ville est liée par contrat à l'entreprise Jean-Claude Decaux, qui installe et entretient du matériel de voirie, les abribus et les panneaux double-face présentant souvent des publicités commerciales et des informations municipales. Les affiches publicitaires sont régulièrement renouvelées, mais les plans de la ville datent de 1991. Or, cette mise à jour des plans de la Ville fait partie du contrat avec l'entreprise. De même, la signalisation de la RATP dans les bus 171 est erronée ou obsolète au niveau de l'appellation des arrêts.

Monsieur PUZIN continue avec une problématique concernant un panneau publicitaire installé récemment le long de la promenade des jardins. Ce panneau, initialement situé à gauche de la grille d'entrée du parc de Saint-Cloud, a été déplacé vers le pont de Sèvres. Des barrières ont été installées pour en empêcher l'accès piéton, rendant ainsi la face côté ville illisible et inaccessible. Seule la face publicitaire est visible. Cette situation soulève plusieurs questions de légalité et de conformité. En effet, le panneau contrevient aux dispositions du plan intercommunal de publicité commun à toutes les réglementations de protection du patrimoine. Toute publicité est interdite sur et aux abords des monuments naturels et des sites classés ou inscrits, comme l'est le domaine national depuis 1900. La propriété du terrain où se trouve le panneau est incertaine. Elle pourrait relever du conseil départemental, du domaine de Saint-Cloud ou de la ville. Il est à noter que le domaine de Saint-Cloud a demandé l'enlèvement de ce panneau. Monsieur PUZIN estime que la ville devrait agir dans le même sens.

Monsieur HUBERT, adjoint au Maire à la communication répond aux deux questions posées en une seule réponse. Il explique que depuis 2010, c'est l'établissement public territorial GPSO qui

gère la compétence de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie d'intérêt territorial et non la ville. Cette compétence inclut la gestion du mobilier urbain. Le marché public relatif à la mise à disposition, à l'entretien et à la maintenance de ces mobiliers urbains arrive à échéance le 31 décembre 2024. Un nouveau contrat a été conclu avec la société JCDecaux dans lequel GPSO exige des conditions d'implantation préservant l'accessibilité des piétons et la qualité des espaces publics. Le renouvellement du mobilier sur la commune est programmé entre juin et septembre de cette année. Dans ce cadre, le mobilier urbain d'information présent à l'entrée de la promenade des jardins sera retiré. De nouveaux plans de ville mis à jour seront également installés. En réponse à la question précédente, l'adjoint à la communication indique avoir saisi la RATP pour qu'elle procède à une mise à jour des plans affichés sur la ligne 171.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORON pour sa question orale.

Monsieur MORON soulève des problèmes concernant le nouveau site web de la Ville. Il critique son interface peu conviviale, la pertinence des résultats de recherche et la présence d'informations obsolètes. Il demande des précisions sur la société ayant développé le site, son coût et les éventuelles améliorations prévues dans le contrat.

Monsieur HUBERT, adjoint au Maire à la communication répond en détail aux critiques concernant le site web de la ville. Il met en avant les statistiques d'utilisation du site avec plus de 45 000 utilisateurs actifs et près de 200 000 pages vues en 2024. Il souligne que 66 % des connexions se font désormais via mobile, contre moins de 50 % avant la refonte. La refonte du site, réalisée en février 2021 par la société Ecedi, visait à le rendre accessible sur smartphone et à simplifier sa hiérarchie. Le site est désormais en *responsive design*, s'adaptant à différentes tailles d'écrans. Cette refonte s'est basée sur une analyse des usages et des besoins des Sévriens, avec un focus sur l'accessibilité pour tous, y compris les aînés. Le coût de développement du site s'élève à 38 610 euros, ce qu'il considère comme très raisonnable pour un site aussi complet. Le site est mis à jour quotidiennement par un agent dédié et comporte plus de 300 pages d'informations, 60 démarches administratives et 37 services. En parallèle, la ville a développé une présence active sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn depuis 2024. Une nouvelle évolution d'ampleur du site est programmée pour 2026.

Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil et annonce que le prochain Conseil se tiendra le jeudi 26 juin.

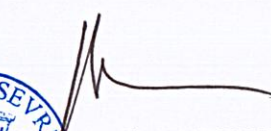
*

La séance est levée le 10 avril 2025 à 20 heures 12.

Procès-verbal, approuvé à l'unanimité, en séance du Conseil Municipal du 26 juin 2025.


Arthur BEAUREPAIRE
Le secrétaire de séance




Grégoire de LA RONCIÈRE
Maire de Sèvres
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest
Conseiller Départemental des Hauts-de-Seine

